



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JUIN 2023

### DELIBERATION N° 16/29062023

**OBJET : SPL MARAINA : PARTICIPATION AU VOTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2023 - AUTORISATION A DONNER AU REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

Nombre des conseillers en exercice	<b>38</b>
Présents	<b>25</b>
Procurations	<b>09</b>
Votants	<b>34</b>
Abstentions	<b>00</b>

**NOTA :** Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

**Etaient présents** : M. DOMEN Bruno (Maire), M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme PLANESSE Nadine (5<sup>ème</sup> Adjointe), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. FELICITE Roland, Mme VEMINARDI Mylène, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie-Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

**Etaient représentés** : Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), *procuration* à M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), *procuration* à M. GUINET Pierre (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe), *procuration* à M. RENE David (Conseiller), Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), *procuration* à Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à M. LEAR Elie (Conseiller).

**Absents** : Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint) a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et quinze minutes.

**SPL MARAINA : PARTICIPATION AU VOTE DES RESOLUTIONS  
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2023 - AUTORISATION A DONNER AU  
REPRESENTANT DE LA COMMUNE***Direction Générale des Services***Le Maire expose :**

La SPL (Société Publique Locale) MARAINA a été créée en 2010 avec pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, conformément aux dispositions de l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme, la réalisation d'opérations de construction, la réalisation d'études se rapportant à des opérations d'aménagement ou de construction et l'exploitation de services industriels et commerciaux et toute autre activité d'intérêt général.

Dans le prolongement de l'opération de recapitalisation de la SPL MARAINA, une Assemblée Générale Extraordinaire doit se réunir le 29 juin prochain. Cette AGE, au cours de laquelle le Conseil d'Administration rendra compte des précédentes phases d'augmentation successives qu'il a exécuté dans le cadre de sa délégation, permettant ainsi à l'AGE de valider le montant global de la recapitalisation, et par conséquence, de modifier l'article 7 relatif au capital social et l'article 12 relatif à la composition du Conseil d'Administration, viendra constater les souscriptions reçues et valider la quatrième et dernière tranche d'augmentation du capital.

En sa qualité d'actionnaire de la SPL MARAINA, la Commune de Saint-Leu doit, à ce titre, autoriser son représentant, à savoir Monsieur BADAT Rahfick, 6<sup>ème</sup> Adjoint, à participer au vote des résolutions précisées ci-avant, lors de cette prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

**Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **AUTORISER** Monsieur Rahfick BADAT, 6<sup>ème</sup> Adjoint, à participer au vote des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2023 ;
- **AUTORISER** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur Rahfick BADAT, 6<sup>ème</sup> Adjoint, à participer au vote des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2023 ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,**

*Saint-Leu, le 05 JUL. 2023  
Le Président de séance,*

  
**Bruno DOMEN**